



Communiqué conjoint entre la Commission de l'Union Africaine et la Commission Européenne lors de la Huitième réunion interorganisation

Addis Ababa, le 7 avril 2016

La Commission de l'Union africaine et la Commission européenne ont tenu aujourd'hui la huitième réunion des Collèges, à Addis-Abeba, en Éthiopie. Organisée par la Commission de l'UA. La réunion a été coprésidée par Dr Nkosazana C. Dlamini Zuma, Présidente de la Commission et Mme Federica Mogherinile, Vice-présidente de la Commission de l'Union européenne et Haute représentante de l'Union européenne pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité.

L'Union africaine (UA) pour sa part, a élaboré un agenda au titre des cinquante (50) années à venir connu sous le nom de « Agenda 2063 » et son premier Plan décennal de mise en œuvre. Le Plan décennal a été adopté en juin 2015 lors du Sommet de Johannesburg comme un cadre visant à accélérer l'intégration du continent. Au cours des douze dernières années, l'Union européenne (UE) est passée de quinze (15) à vingt-huit (28) États membres. Elle a également pris des mesures visant à renforcer l'intégration grâce à la création de l'euro et à l'adoption du Traité de Lisbonne.

Comme par le passé, la réunion interorganisation a rassemblé les représentants de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD), des Communautés économiques régionales (CER)[\[1\]](#), de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Banque européenne d'investissement (BEI).

Au cours de la réunion, les discussions ont porté sur les préparatifs du prochain sommet Afrique-UE qui aura lieu en 2017 en Afrique, et sur la coopération entre les deux Commissions. Les discussions ont été structurées autour des cinq domaines (5) prioritaires de la Feuille de route 2014-2017 adoptée en 2014 lors du sommet Afrique-UE à Bruxelles, en Belgique, à savoir : i) paix et sécurité ; ii) démocratie, bonne gouvernance et droits de l'homme ; iii) développement humain ; iv) développement et croissance durables et inclusifs et intégration continentale ; et v) questions mondiales et émergentes.

PAIX ET SÉCURITÉ

1. Les deux organisations ont réaffirmé leur engagement à la paix et à la sécurité sur les deux continents conformément aux objectifs et principes de la Charte des Nations unies.
2. Elles ont souligné leur détermination à poursuivre leur coopération vers l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), le développement des capacités africaines, notamment dans les opérations de soutien à la paix (OSP) et la lutte contre le terrorisme. En particulier, elles ont salué la récente décision de la Commission européenne de contribuer au financement de la Force opérationnelle multinationale interarmées (MNJTF) contre Boko Haram. En outre, les deux organisations poursuivront leur coopération dans la promotion de la participation effective des femmes aux processus de consolidation de la paix, aux négociations de paix, aux mécanismes d'alerte et d'intervention rapides. Une attention particulière sera accordée à la lutte contre les causes structurelles de l'inégalité entre les hommes et les femmes, et la marginalisation des femmes.
3. L'UA et l'UE ont réaffirmé la nécessité d'unir leurs efforts pour mobiliser d'autres partenaires en vue d'assurer un soutien financier adéquat et durable à la paix et à la sécurité en Afrique, et de gérer convenablement et efficacement ce soutien financier.
4. Les deux institutions ont également noté le rôle des facteurs multiplicateurs de menace comme le changement climatique, les événements météorologiques extrêmes associés et la sécheresse qui constituent un défi majeur pour le développement et pouvant occasionner des situations de conflit et d'instabilité. À cet égard, elles ont convenu d'intensifier la collaboration dans la lutte contre les

causes profondes de ces facteurs.

5. Face au grand nombre de victimes du terrorisme en Afrique et en Europe, l'UA et l'UE ont examiné les voies et moyens de contribuer au mieux à la lutte contre le fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent, qui constitue une menace majeure pour la démocratie, la sécurité et la stabilité en Afrique et en Europe. Dans le cadre des programmes existants, elles ont convenu de poursuivre conjointement les travaux en vue de renforcer leurs capacités techniques et opérationnelles.
6. Elles ont salué les conclusions des réunions consultatives conjointes entre le Conseil de paix et de sécurité de l'UA (CPS) et le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne (CoPS), qui ont permis de trouver des solutions durables aux conflits et aux situations de crise en Afrique, et, entres autres, d'améliorer les domaines de la prévention des conflits, de la médiation et du renforcement des capacités en matière de paix et de sécurité.
7. Pour ce qui concerne le Soudan du Sud, les deux organisations ont réaffirmé la nécessité de mettre pleinement en œuvre l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud comme étape nécessaire pour mettre fin à la guerre civile et suivre la voie de la paix, de la sécurité et du développement. S'agissant du Burundi, elles ont exprimé leur profonde préoccupation face à la situation politique, d'insécurité et de violence qui persiste dans le pays, et ont salué le lancement rapide du dialogue inclusif inter-burundais sous les auspices du Président Mkapa agissant pour le compte de la Communauté de l'Afrique orientale (CAO) avec l'appui de l'Union africaine et des Nations unies. Concernant la Somalie, elles ont condamné les attaques terroristes perpétrées contre la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et contre les civils somaliens, et ont lancé un appel à la communauté internationale pour des efforts concertés en vue d'aider le Gouvernement somalien à réaliser sa « Vision 2016 ». Pour ce qui est du Mali, elles se sont dites également profondément préoccupées par la situation sécuritaire dans ce pays et ont préconisé la mise en œuvre effective de l'Accord de paix et de réconciliation afin de trouver une solution à la crise au nord du pays, et ce dans le cadre de l'effort global visant à renforcer la paix et la stabilité dans le pays.
8. L'UA et l'UE ont réaffirmé leur détermination à rejeter et lutter contre l'impunité, tout en soulignant la nécessité d'établir la justice, la paix et la stabilité, et en renforçant le dialogue politique sur la justice pénale internationale, y compris la question de la compétence universelle, dans les cadres convenus. Elles s'engagent en outre à prendre toutes les mesures nécessaires, dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour mettre fin à toutes les formes de violence à l'égard des femmes, notamment l'exploitation sexuelle, la traite et les pratiques traditionnelles néfastes. Ils ont par ailleurs souligné la pertinence d'une politique rigoureuse de tolérance zéro vis-à-vis des abus sexuels dans toutes les opérations de maintien dans le monde et de veiller à sa stricte application.

DÉMOCRATIE, BONNE GOUVERNANCE ET DROITS DE L'HOMME

1. L'UA et l'UE ont convenu de poursuivre l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de la gouvernance (AGA) et celle d'un système africain des droits de l'homme fort répondant aux besoins et aux aspirations des citoyens africains dans le cadre des instruments juridiques existants en matière de démocratie, de bonne gouvernance et des droits de l'homme, et de lutter contre la corruption sous toutes ses formes dans toutes ses manifestations. Elles ont également convenu de renforcer leurs efforts conjoints à cet effet.
2. En particulier, l'UA et l'UE ont convenu de consolider davantage les actions dans le cadre du thème : « 2016, l'Année des droits de l'homme », et ont souligné la nécessité de réduire l'inégalité entre les hommes et les femmes, de mettre fin à la violence extrême et à la discrimination sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations contre les femmes et les filles pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans le développement politique, économique et social, conformément aux objectifs spécifiques de l'UA en ce qui concerne les droits des femmes en Afrique. Les deux organisations ont une fois de plus souligné le caractère essentiel du renforcement du dialogue avec la société civile et la promotion de son rôle dans ces domaines.

DÉVELOPPEMENT HUMAIN

1. L'UA et l'UE ont réaffirmé leur engagement à poursuivre la coopération afin d'optimiser les avantages de la science, de la technologie et de l'innovation pour répondre aux défis de l'éradication de la pauvreté, de la lutte contre les causes profondes de la migration clandestine et la promotion du développement durable. Elles ont salué les efforts de l'UE dans le cadre de l'opérationnalisation du Fonds d'affectation d'urgence de 1,9 milliard d'euros à cet effet et le lancement d'un programme spécial pour soutenir leur dialogue sur la migration.
2. Les deux organisations ont salué l'adoption de la Feuille de route pour le Dialogue politique de haut niveau Afrique-UE sur la science, la technologie et l'innovation, et le lancement d'un Partenariat de recherche et d'innovation dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et l'agriculture durable, appartenant et financé conjointement par l'Afrique et l'UE. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des objectifs stratégiques de la politique agricole commune de l'UE pour l'agriculture et l'alimentation, et des cadres stratégiques sectoriels pertinents, notamment la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique à l'horizon 2024 (STISA-2014), le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) et la Déclaration de Malabo pour la croissance agricole accélérée et la prospérité.
3. Elles ont salué la contribution des pays européens et africains pour soutenir le plaidoyer et la mise en œuvre de la Stratégie continentale pour l'éducation en Afrique (CESA 16-25) basée sur un meilleur système d'information sur la gestion de l'éducation (EMIS). Cette stratégie permettra de mesurer le perfectionnement des enseignants et les efforts accomplis dans l'éducation des filles. Elles ont également salué l'annonce récente du lancement d'un appel à propositions pour le Programme de mobilité intra-africain visant à promouvoir la mobilité des étudiants et du personnel, et à soutenir l'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur en Afrique.
4. L'UA et l'UE ont souligné l'importance de l'enseignement et la formation techniques et professionnelles (EFTP) en vue d'assurer l'autonomisation et l'emploi des jeunes, en adaptant les initiatives de l'EFTP relatives au transfert des compétences avec les travaux en cours sur l'harmonisation et l'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur en Afrique.

DÉVELOPPEMENT ET CROISSANCE DURABLES ET INCLUSIFS, ET INTÉGRATION CONTINENTALE

1. L'UA et l'UE ont reconnu que l'intégration régionale et continentale est le moteur de la croissance inclusive et du développement durable. Dans le cadre de leur soutien à la création de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) en Afrique, se fondant sur les processus d'intégration régionale existants, elles ont salué les progrès réalisés dans le Programme de développement de Doha lors de la dixième session de la Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi, ainsi que le fort engagement de tous les membres de l'OMC à faire avancer les négociations sur les questions de Doha en suspens, y compris la préoccupation de certains des membres à identifier et à discuter d'autres questions sujettes aux négociations, tel que convenu lors de la réunion ministérielle de l'OMC tenue à Nairobi. Elles poursuivront leur collaboration dans la mise en œuvre de l'Accord de facilitation des échanges pour contribuer, entre autres, à la réalisation des objectifs de la ZLEC.
2. Conformément au cadre du PDDAA et à la Déclaration de Malabo, elles ont réaffirmé leur soutien à l'ambition de tripler le commerce intra-africain de produits agricoles d'ici 2025, et d'augmenter la valeur ajoutée des exportations vers l'UE. Elles concentreront leur soutien sur le cadre de résultats du PDDAA afin d'atteindre les objectifs de Malabo dans les domaines de la productivité, du commerce intra-africain et du développement de la chaîne de valeur, du changement climatique, de la résilience et de l'agriculture durable, ainsi que la promotion des investissements du secteur privé responsable dans l'agriculture africaine. Elles ont salué le rapport conjoint du Groupe de contact sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la salubrité alimentaire.
3. L'UA et l'UE ont souligné leur soutien à l'initiative de l'Afrique visant à réaliser l'industrialisation accélérée et durable afin de créer des emplois décents et d'éradiquer la pauvreté, avec un accent particulier sur le rôle actif des jeunes et des femmes dans ces processus. S'agissant des infrastructures, elles ont également convenu que le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) servirait toujours de cadre d'orientation pour leur coopération stratégique en vue de trouver des solutions innovantes pour faciliter et accélérer le développement des infrastructures en Afrique dans le but de contribuer de manière significative à la réalisation de l'Agenda 2063. Les deux organisations ont identifié un certain nombre de grands projets d'infrastructure panafricains dans les secteurs du transport, de l'énergie, de l'eau, et des technologies de l'information et de la communication pouvant bénéficier des investissements à grande échelle à travers l'Afrique. L'UA et l'UE ont également salué la Déclaration conjointe de la réunion du Groupe de référence sur les infrastructures faite les 25 et 26 février 2016.

4. En particulier, elles ont réaffirmé leur volonté à intensifier davantage leurs efforts pour améliorer la sécurité et la sûreté aérienne et maritime. Elles poursuivront également leur coopération dans le secteur de l'énergie en abordant les défis liés à l'accès, à la durabilité et à l'accessibilité des services, ainsi que dans le secteur de l'eau en travaillant dans le cadre des orientations stratégiques convenues au sommet Afrique-UE en 2014, en vue d'atteindre la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025. S'agissant du secteur des TIC, elles poursuivront l'harmonisation et le rapprochement des politiques et cadres juridiques et réglementaires, notamment la sécurité informatique, la garantie des droits de l'homme et la protection des données.

QUESTIONS MONDIALES ET ÉMERGENTES

1. L'UA et l'UE ont réitéré leur volonté à joindre leurs efforts devant les enjeux mondiaux comme le changement climatique, la migration clandestine, les questions environnementales, le terrorisme et la criminalité transnationale, ainsi que les flux financiers illicites, et ont souligné que ces efforts auront un plus grand impact si les deux organisations prennent des positions complémentaires.
2. Elles ont salué de l'adoption de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et son Plan décennal de mise en œuvre, ainsi que le Programme des Nations Unies sur le développement durable et ont convenu de tenir un dialogue régulier sur leur mise en œuvre, financement, suivi et rapports. Les deux organisations ont en outre décidé de coopérer pour adapter et améliorer les systèmes statistiques, le partage des meilleures pratiques et la promotion de l'apprentissage interrégional par les pairs.
3. Elles ont salué le succès historique de l'Accord de Paris sur les changements climatiques (CoP21) conclu en décembre 2015, et ont invité toutes les parties à traduire à présent toutes leurs promesses en politiques nationales fortes et durables. L'UA et l'UE se sont engagées à soutenir la mise en œuvre des contributions et attendent avec intérêt de coopérer dans le cadre de la Conférence des Parties (CoP22) en novembre 2016, à Marrakech, au Maroc.
4. Elles ont réaffirmé leur volonté de poursuivre les efforts en cours pour lutter contre la dégradation des terres et la désertification, et leur impact sur les moyens de subsistance et sur les communautés grâce à des programmes comme l'Initiative sur la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel. En outre, elles poursuivront leur collaboration dans le cadre des Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), notamment ceux qui portent sur les produits chimiques et la désertification, et leur coopération dans la mise en œuvre des accords conclus et les programmes phares relatifs à l'économie verte et l'économie bleue. Elles déploieront tous les efforts pour permettre aux femmes et aux hommes de contribuer et bénéficier également de politiques sur le changement climatique, le financement et leur mise en œuvre à tous les niveaux.
5. En outre, elles ont réitéré leurs efforts conjoints relatifs à la surveillance de l'environnement en Afrique, notamment par l'utilisation de systèmes d'observation de la Terre afin d'obtenir des indicateurs environnementaux. Elles ont également souligné leur engagement à collaborer dans la mise en œuvre de la Politique et de la Stratégie africaines sur l'espace adoptées le 31 janvier 2016 par les chefs d'État et de gouvernement de l'UA, à Addis-Abeba, en Éthiopie.
6. Elles ont convenu de coopérer dans la lutte contre le trafic de la faune, l'exploitation illégale et le commerce illégal des espèces de faune et de flore sauvages en Afrique, ainsi que dans la mise en œuvre de la Stratégie africaine de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illégal des espèces de faune et de flore sauvages en Afrique. Elles ont pris note de l'adoption récente du Plan d'action de l'UE pour la lutte contre le trafic de la faune.

Coopération administrative

Afin de renforcer la coopération bilatérale technique et administrative, un accord administratif a été signé entre la Commission européenne et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), d'une part, et avec la

[1] UMA (Union du Maghreb Arabe), CEN-SAD (Communauté des États sahélo-sahariens), COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe), EAC (Communauté de l'Afrique de l'Est), CEEAC (Communauté économique des États d'Afrique centrale), CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest), IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement), SADC (Communauté pour le développement de l'Afrique australe)

Personnes de contact pour la presse:

[Alexandre POLACK](#) (+32 2 299 06 77)

[Sharon ZARB](#) (+ 32 2 29 92256)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)